Rapport annuel 2005-2006
Fédération des producteurs de bois du Québec

L'action **collective** face aux **changements**

Mission de la Fédération

La Fédération des producteurs de bois du Québec regroupe des organisations de producteurs de bois - syndicats, office, association, responsables de l'administration d'un plan conjoint encadrant la mise en marché du bois produit par des propriétaires de forêts privées. La Fédération assure une visibilité provinciale aux propriétaires de forêts privées et à ses organisations membres. Elle est appelée à prendre position sur les dossiers et initiatives ayant une incidence sur les intérêts et les activités des propriétaires de forêts privées.

Table des **matières**

Message du président 4
Le conseil d'administration 5
Message du directeur général 6
Les employés de la Fédération 7
Contexte général 8
La gouvernance de la Fédération 9
Les grands dossiers de l'année 12
Les autres dossiers 15
Représentations 17
L'information 18
Le service de la mise en marché 18
Les statistiques de la mise en marché provinciale 19
Fédération canadienne des propriétaires de boisés 22
Le cheminement des résolutions adoptées à l'AGA 2005 23
Liste des regroupements administrant un plan conjoint de producteurs de bois 25

Message du **président**

Chers productrices et producteurs.

Ma première année à la présidence de la Fédération des producteurs de bois du Québec s'achève. Je suis très satisfait du travail que nous avons réalisé pour vous dans de nombreux dossiers. Grâce à une étroite collaboration des administrateurs et du personnel des syndicats affiliés, la Fédération a été en mesure de prendre des positions crédibles, appuyées sur des analyses bien menées. La pertinence de ces positions m'a vraiment facilité le travail de les défendre auprès des différents intervenants concernés. Je ne vous dirai pas que nous avons obtenu tout ce que nous avons réclamé au nom des propriétaires forestiers. Il reste bien du chemin à faire. Mais dans le présent contexte financier du Gouvernement du Québec, nous n'avons pas que protégé les acquis, nous avons aussi fait des gains. Cela confirme encore une fois la pertinence d'avoir une Fédération pour défendre nos intérêts communs.

En comparant la situation des propriétaires forestiers du Québec avec celle des propriétaires forestiers d'autres territoires, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, je ne suis pas trop gêné. Nous pouvons compter sur des politiques adaptées et sur plusieurs programmes pour nous appuyer dans notre développement. Ces outils, nous les avons obtenus graduellement, au cours de plus de cinquante années d'actions collectives, en faisant preuve d'une grande solidarité et avec l'appui constant de l'Union des producteurs agricoles. Je pense qu'il est bon de se rappeler régulièrement les luttes que nous avons menées et les gains que nous avons faits au cours de ces années, tant au niveau des conditions de mise en marché que des mesures de soutien pour le développement de nos forêts. En regardant tout le chemin accompli dans le passé, on est mieux en mesure de jauger le chemin qui reste à faire. On peut aussi mieux faire comprendre l'importance de l'action collective à ceux d'entre nous qui n'ont pas connu les conditions difficiles des années passées. Le cinquantième anniversaire de nos premiers plans conjoints est une bonne occasion pour le faire et j'espère que nos syndicats régionaux saisiront l'occasion.

Le présent rapport est moins ambitieux. Il présente seulement nos démarches de la dernière année. En le lisant, je suis frappé par la diversité des interventions que la Fédération doit mener et par les nombreux défis qui nous interpellent, année après année. Les attentes grandissantes de la société à l'égard de la forêt en constituent un de taille. C'est en étant présents et actifs dans les différentes tribunes que nous pourrons expliquer les impacts de ces attentes sur nos activités et réclamer des mesures pour réduire les contraintes qui en découlent et pour nous compenser. La Fédération a besoin de l'appui de l'ensemble des syndicats pour poursuivre efficacement ses actions dans ce dossier et dans tous les autres qui nous concernent. Ce sont des actions qui profitent à tous les propriétaires forestiers, de toutes les régions du Québec.

Pierre-Maurice Gagnon
Président

Le conseil **d'administration**

Pierre-Maurice Gagnon
Président

Berthold Gagné
1er Vice-président
Gaspésie

Martin J. Côté
2e Vice-président
Québec

André Lantagne
Membre de l'exécutif
Beauce

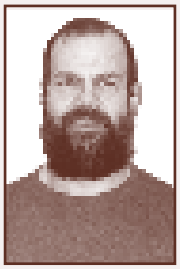

André Roy
Membre de l'exécutif
Estrie

Jean-Maurice Lechasseur
Bas-Saint-Laurent

Gaston Roy
Centre-du-Québec

Marcel Brisebois
Labelle

André Lafrenière
Mauricie

Douglas Gauthier
Pontiac

Normand Roy
Saguenay—
Lac-Saint-Jean

Message du **directeur général**

En réfléchissant sur l'année qui vient de se terminer, je constate qu'aucun dossier particulier ne se démarque par ses résultats. Ce n'est pas qu'il ne s'est rien passé, bien au contraire. C'est que les grands dossiers sur lesquels nous avons travaillé n'ont pas encore connu d'aboutissement satisfaisant. Et pourtant, nous avons mis du cœur à l'ouvrage, multiplié les rencontres et les consultations, développé et défendu des argumentaires, représenté les propriétaires de forêt privée et les producteurs de bois à chaque fois que nous le pouvions et, de façon générale, mis nos efforts à défendre leurs intérêts sur toutes les tribunes qui nous étaient offertes et dans tous les dossiers où nous avions raison de croire qu'ils étaient menacés.

Plus souvent qu'autrement, notre travail en est un de longue haleine et de persévérance. Nous avons à intervenir dans des dossiers dont les dimensions techniques et politiques sont souvent complexes, où les dimensions économiques sont importantes et où les intérêts de toujours plus d'intervenants sont en jeux. Pour défendre les propriétaires forestiers et les producteurs de bois, il ne suffit plus de s'adresser aux autorités d'un ou deux ministères ou aux représentants de quelques industries. Il faut maintenant tenir compte des attentes du public et des intérêts de groupes spécifiques de citoyens. Il faut intervenir auprès d'élus et de décideurs municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux. Il faut parler environnement, foresterie, marchés, transformation, finance, économie, taux de change, santé, sociologie et j'en passe. Il faut s'intéresser à ce qui se passe dans les villages de nos régions et aussi à ce qui se passe de l'autre côté de la planète. Il faut répondre à des attentes qui se multiplient et qui varient d'une région à l'autre. Tout cela, avec un personnel et un budget qui ne cesse de diminuer. Faire plus, avec moins, pour reprendre un refrain connu.

Notre efficacité n'est pas toujours telle que nous la souhaiterions. Nos échéanciers s'allongent parfois plus que nous le voulons. Les résultats obtenus sont régulièrement différents des demandes et des attentes et, il faut le dire, pas toujours spectaculaires. Mais soyez assurés que nous ne lâchons pas prise. Le défi reste passionnant et la cause pertinente. Gardez-nous votre soutien, maintenez votre solidarité et entretenez votre détermination. Le travail accompli portera alors ses fruits.

Jean-Pierre Dansereau, ing. f.
Directeur général

Les **employés** de la fédération

Jean-Pierre Dansereau, ing. f.
Directeur

Daniel Roy, ing. f.
Directeur adjoint

Marcel Marcheterre, ing. f.
Directeur
Service de la mise en marché

Robert Racine, tech. f.
Directeur adjoint
Service de la mise en marché

Gérald Vinette, c.m.a
Adjoint administratif
Service de la comptabilité

Lise Roy
Secrétaire de direction

Contexte général

L'année 2005-2006 a été marquée par une combinaison de facteurs négatifs ayant frappé notre industrie forestière; valeur élevée du dollar canadien, coût à la hausse de l'énergie, compétition accrue sur les marchés, réduction de la demande pour les produits du secteur des pâtes et papiers, baisse des approvisionnements en provenance de la forêt publique. Ces facteurs ont provoqué une sévère crise dans l'industrie forestière, des fermetures pour certaines usines et le ralentissement des opérations pour d'autres. Le maintien de droits compensatoires et antidumping de l'ordre de 20 % sur le bois d'œuvre résineux expédié aux États-Unis pour la majeure partie de l'année 2005 a contribué à accentuer les difficultés de l'industrie forestière. Ces taux ont été ramenés à près de 10 % en fin d'année 2005. À l'échelle canadienne quelque 5 milliards $ ont été perçus à ce jour par le gouvernement américain dans le cadre de ce différend.

Sur un autre plan, dans la foulée des recommandations du rapport Coulombe, il faut noter :

- ✓ La création du poste de Forestier en chef. M. Pierre Levac a été nommé à cette fonction.
- ✓ La mise en place de mesures d'atténuation pour réduire les impacts de la réduction de 20 % des volumes de sapin-épinette disponibles en forêt publique.
- ✓ Un projet de création de Commissions forestières régionales relevant des conseils régionaux des élus.

Ce contexte a obligé la Fédération et ses membres à adopter différentes positions pour protéger l'accès aux marchés par les propriétaires forestiers et s'assurer que la forêt privée soit prise en compte dans les différentes mesures mises en place par le gouvernement du Québec en vue de favoriser le développement futur de la forêt.

La **gouvernance** de la Fédération

L'assemblée générale annuelle

Quelque 100 délégués des syndicats de producteurs de bois, affiliés à la Fédération, se sont réunis dans la région de la Beauce les 2 et 3 juin 2005, dans le cadre de la 36e assemblée générale annuelle de la Fédération. Sous le thème : « *Aménagement durable et prospérité économique* », les conférenciers invités ont illustré les retombées économiques découlant de l'aménagement forestier de la forêt privée et de la 2e transformation des bois. Le financement du Programme de mise en valeur de la forêt privée et les impacts de l'application du rapport Coulombe pour la forêt privée ont également alimenté les échanges entre les représentants des syndicats de producteurs de bois. En atelier, les délégués ont été invités à prioriser les dossiers pilotés par la FPBQ.

L'assemblée annuelle a également été l'occasion de désigner le successeur de M. Adéodat St-Pierre à la présidence de la Fédération. Les délégués ont élu M. Pierre-Maurice Gagnon à la présidence. M. Gagnon est président du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac Saint-Jean. Il a été élu par acclamation. De nombreux remerciements ont été manifestés au président sortant, M. Adéodat St-Pierre.

Signalons que le ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, s'est adressé aux délégués lors du banquet du jeudi 2 juin.

Par voie de résolutions, les délégués ont adressé des demandes au gouvernement du Québec concernant le financement de la mise en valeur de la forêt privée :

- ✓ Le rétablissement le plus tôt possible du budget de 34,5 millions $ du Programme de mise en valeur de la forêt privée.
- ✓ Des budgets supplémentaires pour le financement de projets consacrés aux éclaircies de plantations résineuses et à la valorisation de la forêt feuillue, afin d'atténuer les impacts de la réduction de la possibilité forestière en forêt publique.
- ✓ La nécessité d'une augmentation de la contribution du gouvernement et de l'industrie au financement du programme pour que les propriétaires puissent envisager de hausser leur propre contribution. Les délégués se sont aussi clairement prononcés pour qu'une éventuelle contribution de leur part ne prenne pas la forme d'un prélevé sur le prix de vente de bois aux usines.

Les autres demandes convenues par voie de résolutions concernaient :

- L'exclusion du bois des forêts privées du conflit du bois d'œuvre résineux.
- Le remboursement des taxes foncières.
- L'accessibilité au programme de financement forestier.
- Le comportement des employés ou sous-traitants d'Hydro-Québec.

Le conseil d'administration de la Fédération

Le conseil d'administration de la Fédération est composé des administrateurs désignés par les syndicats de producteurs de bois affiliés à la Fédération. En 2005-2006 le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les principaux dossiers traités ont concerné :

- Le financement du Programme de mise en valeur.
- Les mesures d'atténuation.
- Le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec.
- La fiscalité sur le revenu.
- Le dossier Ultramar.
- La rencontre provinciale sur la mise en marché.
- L'affiliation des syndicats.
- Les dossiers reliés à la rencontre des partenaires.
- Les Commissions forestières régionales.
- La relève.
- La déprédation par le chevreuil.
- Le financement de la Fédération.
- Le dossier de l'If.
- La place des producteurs forestiers au sein de l'UPA.

Le Comité exécutif

En début d'année, les administrateurs suivants ont été désignés pour siéger au comité exécutif de la FPBQ en compagnie du président, Pierre-Maurice Gagnon.

- M. Berthold Gagné (Gaspésie), 1er vice-président;
- M. Martin. J. Côté (Québec), 2e vice-président;
- M. André Lantagne (Beauce);
- M. André Roy (Estrie).

Le comité exécutif a tenu des délibérations à 4 reprises.

Les groupes de travail

En 2005-2006, le conseil d'administration de la Fédération a convenu de former de nouveaux groupes de travail.

Le premier a porté sur la certification. Ce groupe de travail avait comme premier objectif de permettre l'échange d'informations entre les syndicats et offices de producteurs de bois. Le second objectif était de développer un cadre québécois de mise en œuvre du programme pancanadien de certification des forêts privées.

Le conseil d'administration a également convenu de constituer un groupe de travail pour documenter et développer l'information servant à établir le revenu net des producteurs forestiers. L'établissement de ce revenu net est un des paramètres servant au calcul de la contribution des fédérations spécialisées affiliées à l'UPA.

Ces groupes de travail s'ajoutaient à celui déjà en place pour traiter du financement du Programme de mise en valeur de la forêt privée.

Du côté de l'UPA

Le président de la Fédération siège au conseil général de l'UPA, à la Table de travail sur l'aménagement du territoire et le développement rural, à la Table de travail sur le commerce international, à la Table de travail sur les dossiers énergétiques et au Comité consultatif de l'immeuble. Le directeur est membre du Comité sur la vie syndicale et la formation. M. Laurent Pellerin est le dirigeant de l'UPA mandaté à titre de répondant pour la production forestière.

La place des producteurs forestiers

En mai 2005, le Comité sur la vie syndicale et la formation de l'UPA prenait connaissance des activités réalisées dans le cadre du plan d'intervention visant à accorder une plus grande place aux producteurs forestiers au sein de l'UPA. Dans plusieurs régions, des rencontres entre les représentants des syndicats forestiers et ceux de leur Fédération ont été tenues. Dans certains cas, des modifications ont dû être apportées aux règlements généraux de la Fédération régionale de l'UPA pour permettre aux forestiers de participer à l'assemblée générale annuelle. Plusieurs régions ont travaillé sur des dossiers communs « *agriculture/foresterie* ».

Journée « Portes Ouvertes »

La Fédération et l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ont présenté conjointement un kiosque dans le cadre de l'activité « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », organisée par l'UPA le 11 septembre 2005. Près de 1 000 plants forestiers ont été remis aux visiteurs, fournis gracieusement par l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec et le MRNF. Le thème de ce kiosque était « La forêt privée; lieu de travail, lieu de loisir et milieu de vie ». Parallèlement à cette activité, au-delà de 150 fermes ont ouvert leurs portes au public durant la journée dans toute les régions du Québec. Quelques fermes étaient actives dans la production forestière. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du plan de valorisation de la profession agricole.

Une ressource spécialisée à l'UPA pour le secteur forestier

En septembre, le CA de la Fédération a rencontré les représentants de l'UPA sur les dossiers prioritaires ainsi que sur le plan de financement de l'Union.

Le conseil général de l'UPA a convenu d'inclure, dans le plan de financement de l'Union, les ressources nécessaires à l'engagement d'un professionnel spécialisé dans le secteur forestier. L'UPA sera ainsi mieux en mesure de soutenir la FPBQ dans différents dossiers. L'identification des conditions permettant une contribution des activités forestières à la diversification des activités et des revenus des producteurs agricoles fera également partie des dossiers confiés à la personne retenue. Le plan de financement a fait l'objet d'une consultation à travers les instances de l'UPA et a été adopté par son congrès en décembre 2005.

Projet d'un pipeline par Ultramar

Dans le cadre du projet de la compagnie Ultramar d'établir un pipeline pour le transport de produits pétroliers entre ses installations de Saint-Romuald et Montréal, la Fédération a participé aux travaux des comités, politique et technique de l'UPA, pour convenir avec cette compagnie des mesures de compensations et de mitigation à la suite du passage en milieu agricole et forestier. La Fédération a consulté régulièrement les syndicats concernés par ce dossier afin de favoriser la mise en place d'un modèle compensant adéquatement les propriétaires forestiers.

Énergie éolienne
L'UPA a transmis ses commentaires au ministre des Ressources naturelles en regard du projet de *Règlement sur l'énergie éolienne au Québec*. D'entrée de jeu, on a rappelé que l'approche retenue en 2003, lors de l'appel d'offres de 1000 MW, a créé une grande insatisfaction : « *des projets développés par des promoteurs extérieurs aux régions visées et des retombées minimes pour les gens touchés par le parc éolien*. » L'UPA a demandé au gouvernement de mettre en place un protocole d'implantation des éoliennes qui permette de compenser adéquatement les pertes et de générer des retombées justes et équitables pour les agriculteurs et forestiers touchés. Il a été demandé également au gouvernement de favoriser l'émergence de projets collectifs issus du milieu.

Encadrement de la pratique des véhicules hors route (VHR)
L'UPA a présenté un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement pour que soit assuré un plus grand respect de la propriété privée par ceux qui pratiquent de la motoneige et du véhicule tout-terrain (VTT). Une reconnaissance de la contribution du secteur agricole et forestier est souhaitée pour l'accès accordé aux propriétés pour ces activités. Une compensation pour les dommages subis est, entre autres, réclamée.

Relève forestière
Le dernier congrès de l'UPA a adopté une résolution adressant la demande suivante à l'UPA et à la FPBQ :

- de développer, avec le gouvernement du Québec, une véritable politique d'établissement des jeunes en forêt privée qui aiderait au démarrage, au développement ou au transfert d'entreprises de production forestière;

- de développer, avec La Financière agricole et en utilisant une nouvelle enveloppe budgétaire, un volet spécifique à l'établissement des jeunes dans son programme de financement forestier.

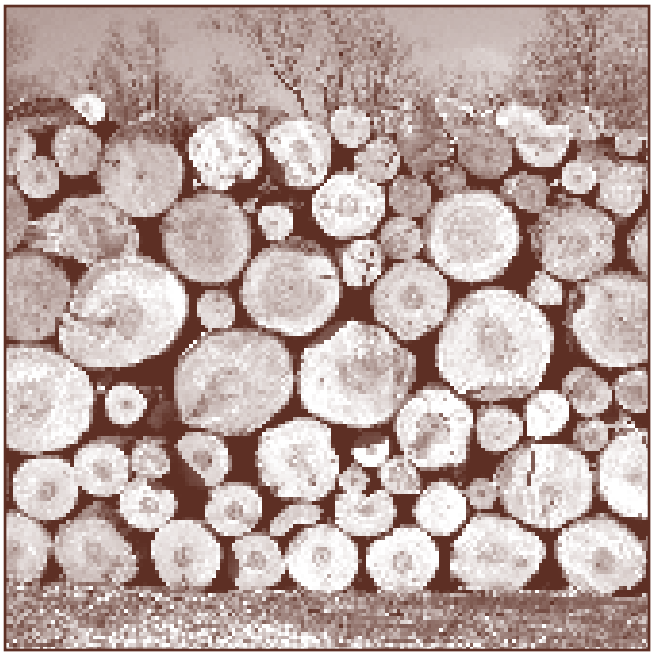

Rencontre des partenaires et financement du programme de mise en valeur

Dans le cadre de l'AGA de la Fédération, le ministre Pierre Corbeil confirmait que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, qui vise à favoriser l'aménagement et l'amélioration des boisés privés, bénéficierait d'une enveloppe de trente millions de dollars en provenance de son ministère pour l'année 2005-2006. Il soulignait qu'il entendait entreprendre les démarches pour s'assurer que cette enveloppe soit reconduite dans la mesure où la contribution du secteur privé sera augmentée.

Le ministre avait alors confirmé son intention de convoquer une rencontre des partenaires de la forêt privée pour le début de mars 2006. Cette rencontre devrait permettre de faire le bilan du chemin parcouru en dix ans et de statuer sur le contenu du rapport du Comité de suivi du Sommet sur la forêt privée commandé pour octobre 2005. Ce rapport abordait un certain nombre de sujets dont celui du financement de la mise en valeur de la forêt privée, le fonctionnement des agences, la mise à jour et le suivi des PPMV, les mesures incitatives en matière de fiscalité, le statut de producteur forestier et la protection du couvert forestier. La Fédération a participé aux nombreuses réunions du Comité de suivi du Sommet (CSS) qui ont eu lieu pour préparer cette rencontre des partenaires. Parallèlement à ces réunions du CSS, des rencontres avec les partenaires privés ont eu lieu pour développer une position commune au sujet d'une contribution accrue du secteur privé au financement du Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

La Fédération et ses partenaires ont convenu de demander au ministre Corbeil de surseoir au projet de hausse de 0.15 $/m^3 de la contribution de l'industrie aux agences jusqu'à la tenue de la rencontre des partenaires annoncée pour le printemps 2006. La Fédération voulait ainsi œuvrer dans le cadre du partenariat actuel et identifier les mesures à apporter pour répondre à la demande du ministre concernant la participation financière accrue des partenaires privés.

Le groupe de travail de la Fédération sur le financement de la mise en valeur a été mis à contribution pour suivre toutes ces démarches et orienter les positions de la FPBQ. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises.

Mesures d'atténuation

En mars 2005, le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'élaborer, avec les partenaires régionaux, des contrats de développement et de diversification. Ces contrats devaient établir des mesures d'atténuation des impacts de la réduction de 20 % de la possibilité forestière des essences du groupe SEPM sur la forêt publique.

Par le biais d'un communiqué, la Fédération a signalé que les mesures envisagées avaient peu à voir avec l'amélioration de l'état des forêts. La Fédération soulignait que les propriétaires de forêts privées souhaitaient qu'on leur donne les moyens de gérer durablement leurs forêts et que nombre d'entre eux étaient prêts à en intensifier la mise en valeur de leurs boisés. La Fédération a invité le gouvernement à s'attaquer au problème à la base, en mettant rapidement en œuvre un projet de restauration et d'amélioration de la productivité des forêts québécoises, et plus particulièrement des forêts privées qui offrent le potentiel le plus intéressant.

Parmi les mesures d'adaptation évoquées, le MRNF signalait l'utilisation du plein potentiel de la forêt privée. Pour la Fédération, il s'agissait d'une bonne nouvelle si cela se traduisait par des budgets pour intensifier la mise en valeur mais se voulait inquiétante si cela signifiait qu'on veut se contenter d'intensifier la récolte de bois sans aussi intensifier l'aménagement forestier.

En octobre, le gouvernement du Québec a fait connaître des mesures représentant 75 millions de dollars en sommes supplémentaires à celles déjà prévues dans les programmes existants, dont plus de 50 millions de dollars directement gérés par les régions.

Parmi les nouvelles sommes investies sous forme d'un projet pilote, 1 million $ a été dirigé vers la réalisation de travaux d'éclaircies commerciales en forêt privée sur certains territoires. Tout en appréciant cet effort du ministère qui reconnaissait le potentiel qu'offre la forêt privée pour contribuer à l'approvisionnement de l'industrie forestière, la Fédération a déploré que cette mesure n'ait pas été considérée pour l'ensemble de la forêt privée. Il a été souligné au ministre que d'autres territoires de forêt privée sont en attente d'une aide financière supplémentaire pour mettre à profit la forêt à éclaircir et ainsi contribuer à atténuer la

réduction des approvisionnements en provenance de la forêt publique. Un budget additionnel de 25 000 $ a été ajouté par la suite pour le territoire de la Montérégie, répondant à une recommandation formulée dans le plan d'action du Conseil régional des élus de ce territoire.

Certification forestière

Le groupe de travail sur la certification de la Fédération a tenu plusieurs sessions de travail en cours d'année. Ces rencontres ont permis aux représentants des syndicats participants de suivre l'évolution des initiatives respectives à chacun en matière de certification, d'examiner le développement en cours dans les différentes normes — le FSC, le CSA et le SFI — pour la forêt privée et d'explorer l'utilisation éventuelle de la norme pancanadienne de certification sur leur territoire. Un sous-groupe technique a été formé pour poursuivre le travail d'analyse et faire avancer le dossier.

Il se dégage de ces travaux que plusieurs syndicats ont amorcé des démarches pour se préparer à une éventuelle implantation d'un système de certification des pratiques forestières des propriétaires de forêt privée.

Parallèlement à ces travaux avec les syndicats régionaux, le directeur de la Fédération a participé aux travaux des comités de la CSA, du SFI et du FSC sur des projets concernant la certification de la forêt privée. Le directeur a également collaboré au développement du système pancanadien qui s'est poursuivi avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. En fin d'année, ce système a été reconnu par l'Éditeur Times Inc. dans le cadre de son programme de développement durable.

La Fédération considère qu'on ne pourra intéresser un nombre significatif de propriétaires forestiers à la certification si on ne parvient pas à établir l'équilibre entre les nécessaires contraintes d'un processus de certification et le désir des propriétaires de ne pas se voir imposer un fardeau financier et administratif peu productif. En plus d'être pertinentes, les normes devront être accessibles à l'ensemble des propriétaires de forêt privée qui ont adopté ou adopteront des pratiques d'aménagement forestier durable.

Fiscalité sur le revenu

Plusieurs interventions de la Fédération et de ses partenaires ont eu lieu en cours d'année pour favoriser la mise en place de mesures fiscales sur le revenu supportant le développement durable de la forêt privée. Les mesures réclamées sont :

- Permettre de déduire dans le calcul du revenu d'un producteur toutes les dépenses d'aménagement engagées au cours d'une année, et ce dans le respect d'un plan d'aménagement forestier admissible, peu importe les gains générés par la vente de bois au cours de cette même année.

- Établir une mesure d'étalement sur plusieurs années des revenus tirés de la vente des coupes de bois ponctuelles afin de répartir de façon équitable le fardeau fiscal en résultant. Cette façon de faire correspondrait mieux au cycle d'exploitation du domaine forestier privé.

Dans un premier temps, l'Union des producteurs agricoles a déposé un mémoire au Comité permanent des finances à l'intérieur duquel a été abordée cette question.

Par la suite, la Fédération a collaboré étroitement avec le Bloc Québécois pour le dépôt d'une Motion à la Chambre des communes qui reprend ces demandes. Avec le déclenchement des élections, cette motion n'a pu être présentée à la Chambre des communes.

À l'occasion des débats des Chefs dans le cadre de la campagne électorale au fédéral, des questions posées devant être choisies parmi des questions soumises par la population canadienne, la Fédération a proposé aux dirigeants des syndicats de soumettre la question suivante :

- Près de 450 000 Canadiens et Canadiennes sont des propriétaires forestiers et des milliers d'autres dépendent de leurs productions forestières. Compte tenu des engagements du Canada à favoriser le développement durable de ses ressources naturelles, votre parti politique est-il en faveur de la mise en place de mesures fiscales pour favoriser le développement durable de la forêt privée par ses propriétaires?

Dans le cadre d'une rencontre d'un conseil général de l'UPA, le 16 janvier, les attentes des secteurs agricoles et forestiers pour le Québec ont été présentées aux Chefs des partis politiques concernés par l'élection fédérale. Ces attentes, incluant les réformes fiscales pour les propriétaires forestiers, ont été regroupées dans un document intitulé « *La reconnaissance de l'agriculture et de la forêt doit se traduire en geste concret* ».

De concert avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, la Fédération a collaboré à la production d'un document qui présente les mesures en matière de fiscalité sur le revenu qui contribueraient à inciter les propriétaires forestiers à favoriser le développement de la forêt privée. Les deux organisations ont aussi eu des échanges et des rencontres avec le ministère des Finances du Canada pour faire avancer le dossier.

Du côté provincial, la Fédération a discuté des changements fiscaux avec ses partenaires au sein du Comité de suivi du Sommet. Des mesures concrètes ont été suggérées et seront débattues dans le cadre de la rencontre des partenaires. Dans le cadre du budget provincial 2006-2007, le gouvernement du Québec a instauré une mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers.

Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec

Le 20 avril 2006, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a convoqué une audience sur l'opportunité de confier l'application du Plan conjoint du Sud-Ouest du Québec à une autre personne ou à un autre organisme en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. La Fédération, l'UPA et plusieurs intervenants ont appuyé la nomination d'un nouvel administrateur.

La Fédération signalait que cette mesure devrait être temporaire, le temps que le fonctionnement du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec soit rétabli. À la suite de cette audience, la Régie a confié l'administration de ce plan conjoint à un administrateur désigné.

Compte tenu de requêtes déposées à la Cour supérieure, la Fédération a demandé l'appui du Fonds de défense professionnelle de l'UPA pour assurer la défense du nouveau plan conjoint.

Dans un premier temps, la Cour supérieure a rejeté avec dépens la requête qui demandait la révision de la décision de la (RMAAQ) de confier l'administration du plan conjoint des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec à un administrateur délégué.

Dans une autre cause entendue à la fin de décembre 2005, la Cour supérieure du Québec rejetait avec dépens la requête en faillite à l'endroit du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec.

Les **autres** dossiers

Modifications au programme de financement forestier

En août 2005, un projet de règlement modifiant le programme de financement forestier a été déposé par le ministre des Ressources naturelles et de la faune, M.Pierre Corbeil.

Voici les principales modifications :

- Le but est de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière totalisant au moins 60 hectares plutôt que 80 hectares.
- L'implantation où le développement d'entreprises forestières de service est retiré du programme.
- Le programme inclut l'achat par un producteur forestier (individu ou regroupement d'au plus quatre personnes physiques) de machinerie ou d'équipement servant exclusivement à une activité d'aménagement forestier sur son unité de production forestière ou celles appartenant aux personnes impliquées.
- Le montant maximum du prêt passe de 500 000 $ à 750 000 $.
- Un mécanisme de réduction du taux d'intérêt serait maintenant appliqué selon le terme du prêt.

La Fédération a reconnu l'effort réalisé pour ne pas affecter l'objectif principal de ce programme qui est de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec les changements proposés, la Fédération a souligné au ministère qu'il demeurera difficile pour un jeune souhaitant acquérir une propriété forestière de rencontrer les exigences du programme. À l'instar de mesures adoptées dans le programme de financement agricole pour favoriser l'établissement de la relève, le conseil d'administration a signalé que des mesures particulières devraient être examinées pour atteindre un objectif semblable dans le domaine forestier. Il est entendu que ces mesures ne devraient viser que des jeunes producteurs souhaitant réellement utiliser les propriétés acquises à des fins de production forestière.

Le marché de l'if

La Fédération a organisé une journée provinciale sur le marché de l'if le 18 avril 2005. Les représentants des syndicats ont pu rencontrer deux acheteurs afin de prendre connaissance de leurs orientations par rapport à l'achat d'if en provenance de la forêt privée. Les représentants des syndicats ont pu également échanger entre eux sur les objectifs à viser concernant la mise en marché de ce produit.

Un projet d'étude de marché de l'If du Canada a été déposé par la Fédération auprès du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Le projet a été approuvé le 16 décembre dernier. Les syndicats concernés ont complété le financement pour convenir d'une entente avec un consultant chargé de mener l'étude. En considérant les énergies mises par les syndicats au cours des dernières années pour développer le marché de l'if et tenant compte que ce marché est très variable d'une année à l'autre, les syndicats impliqués souhaitent s'appuyer sur une étude plus formelle pour déterminer les opportunités réelles d'affaires et convenir des énergies et des investissements à y allouer.

Développement durable

La Fédération a transmis un mémoire au ministère du Développement durable et de l'Environnement dans le cadre de la consultation sur la politique de développement durable au Québec. La Fédération souligne que la forêt privée est un cas type éloquent, qui permet de constater que le développement durable ne peut être atteint que par la mise en place d'un ensemble cohérent d'outils incitatifs et réglementaires.

En ce qui a trait spécifiquement au développement des forêts privées, ces outils devraient inclure :

- Des mesures qui tiennent compte des particularités de la forêt privée, notamment par rapport à la forêt publique.
- Des actions qui associent les propriétaires forestiers et leurs représentants à l'établissement des objectifs et des moyens à mettre en place pour assurer le maintien et le développement de la biodiversité.
- Une reconnaissance de l'existence de services environnementaux fournis et de la nécessité de les compenser.
- Un plan qui privilégie les mesures incitatives.
- Un recours à la réglementation de nature coercitive uniquement pour contrer les abus.
- Une consolidation des programmes incitatifs en place, à savoir : doter le *Programme de mise en valeur de la forêt privée* d'un budget permettant de rejoindre un plus grand nombre de propriétaires forestiers et d'assurer la mise en application des PPMV.
- Instaurer des mesures fiscales favorisant le développement de saines pratiques en forêt privée.
- La mise en place de programmes dynamiques de formation et de transfert de connaissance.
- Le support du développement en cours d'un système de certification forestière adapté aux petites forêts privées.
- Le développement de nouveaux mécanismes pour supporter les activités de protection et de conservation par les propriétaires forestiers privés.

Transport des marchandises dangereuses

Informée des intentions de Transports Canada de modifier le « *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* » en abrogeant, entre autres, les dispositions particulières concernant le transport de moins de 2 000 litres de produits pétroliers, la Fédération a demandé à ce ministère de renoncer à la modification envisagée. Pour la Fédération, à la suite d'une telle modification, des milliers de producteurs de bois du Québec se verraient soumis à des obligations administratives additionnelles en matière de documentation sur les produits utilisés. Ils se verraient aussi restreints à suivre de la formation pour rencontrer les exigences prévues à la partie 6 du règlement. Ces exigences constituent des contraintes inutiles, compte tenu de l'utilisation sécuritaire du produit visé par les producteurs de bois et du fait qu'aucun problème majeur n'est survenu dans le cadre du règlement actuel. L'UPA a également adressé une lettre en ce sens à Transport Canada.

Représentations

Stratégie nationale sur les forêts

M. Jean-Pierre Dansereau a agi à titre de « champion » pour le thème 7 de la stratégie : *Participation des boisés privés à la durabilité des forêts*. Les champions thématiques ont pour rôle de faire participer les membres de chaque thème, faire le suivi des activités, identifier les lacunes et les liens, établir des objectifs à réaliser et déterminer les priorités. Une des activités prévues est la tenue d'un Forum national des propriétaires de boisés afin d'examiner les progrès accomplis au pays dans la conception et la mise en œuvre de politiques, de mesures incitatives et de programmes qui soutiennent les propriétaires de boisés dans les secteurs suivants : services d'appoint; formation et transfert technologique; fiscalité (revenu et propriété); reboisement; services environnementaux; catastrophes naturelles; certification ou homologation; accès équitable aux marchés et politiques de droits de coupe; et, séquestration du carbone. La Fédération a pris une entente avec les organisateurs du Carrefour de la recherche forestière pour tenir ce forum dans le cadre du Carrefour qui aura lieu les 19 et 20 septembre 2007.

Conférence nationale sur les forêts privées

C'est dans le cadre de cette fonction de champion, que M. Jean-Pierre Dansereau, directeur de la Fédération a agi à titre de conférencier à l'occasion de la Conférence nationale sur les forêts privées, à Vernon en Colombie-Britannique, organisée par le Réseau de forêt modèle en août. Il a fait le point sur l'évolution du thème 7 de la Stratégie nationale sur les forêts.

Visite d'étudiants de l'Université Laval

En août 2005, quelque 25 étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, ont effectué un passage en forêt privée dans le cadre de leur stage sur les feuillus. En plus de se familiariser avec les éléments de problématiques propres au développement de la forêt privée, les étudiants ont pu visualiser différents travaux d'aménagement forestier réalisés sur une propriété forestière à Lavaltrie.

Mission en France sur la ligniculture

Le directeur de la Fédération participait à une mission en France du réseau ligniculture Québec du 5 au 14 septembre dernier. Cette mission avait comme objectif de parfaire les connaissances québécoises en matière de ligniculture à partir de l'expertise française. Des intervenants de toute la filière française de la culture et de la transformation de peupliers hybrides ont été rencontrés par la délégation du Québec. Cette dernière était composée de chercheurs et de représentants de l'industrie impliqués au Québec dans la ligniculture. En mars 2006, M. Dansereau a prononcé une conférence dans le cadre du colloque « La ligniculture : une solution d'avenir ». Sa conférence s'intitulait « ligniculture et foresterie familiale : pistes pour un déploiement réussi ».

Visite de producteurs forestiers de la France

La Fédération a rencontré une délégation de producteurs forestiers de la région du Sud-Ouest de la France en visite au Québec du 3 au 10 octobre. Ces derniers ont manifesté un intérêt particulier pour la mise en marché collective encadrée par la formule des plans conjoints. Intéressé également par le volet aménagement forestier, le groupe a pu visiter des travaux sylvicoles dans les régions de Lanaudière et de la Mauricie.

Révision périodique de Plans conjoints

À la suite d'invitations de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, des représentants de la Fédération ont participé aux révisions périodiques de Plans conjoints des producteurs de bois de la Gatineau, de Labelle, de Pontiac et d'Abitibi-Témiscamingue. En vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, à la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit, devant la Régie, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. À chaque occasion, l'intervention de la Fédération a porté sur la situation générale des marchés des produits forestiers.

L'UQCN et la forêt méridionale

Le directeur de la Fédération, M. Jean-Pierre Dansereau, a participé à une rencontre de consultation sur la forêt méridionale organisée par Nature Québec/UQCN. Nature/UQCN a l'intention de mettre sur pied un programme axé sur la protection et la réhabilitation de la qualité de la forêt méridionale, particulièrement pour la forêt feuillue. Nature Québec a la volonté de travailler en collaboration avec d'autres organisations et la rencontre de consultation était une première démarche dans ce sens.

L'information

Au cours de l'année 2005-2006, vingt et un numéros de « La Quinzaine » ont été expédiés aux administrateurs des syndicats affiliés. L'objectif de cet outil d'information est de permettre un suivi des dossiers pilotés par la Fédération ainsi que d'informer les administrateurs des sujets d'actualité qui occupent la scène forestière.

Également, la Fédération a collaboré à la production de quatre numéros de la revue « Forêts de chez-Nous » publiée par la « Terre de Chez Nous ». Ces numéros ont été réalisés avec la participation de l'Association de la Beauce et des Syndicats de Montréal, de Labelle et du Centre du Québec. Les dossiers ont traité des nouveaux produits du bois, de la production de feuillus de qualité, de la culture de peupliers hybrides en France et de l'éclaircie commerciale dans les plantations.

Enfin une revue de presse hebdomadaire de l'actualité forestière a été expédiée aux dirigeants des syndicats et offices et à certains abonnés externes.

Le service de la **mise en marché**

En cours d'année, un soutien technique à la négociation de contrats de mise en marché a été fourni aux syndicats qui ont adhéré à ce service de la Fédération. La Fédération est intervenue dans la négociation de contrats avec les usines suivantes :

- *Smurfit-Stone/Matane*
- *Uniboard/Sayabec*
- *Tembec/Matane*
- *Fraser/Thurso*
- *Max Meilleur/Ferme-Neuve*
- *Abitibi-Consolidated/Grand-mère et Shawinigan*
- *Kruger/Trois-Rivières*
- *Smurfit-Stone/Portage du Fort*
- *Bowater, Maniwaki*

La Fédération a participé aux rencontres de la Table provinciale sur le marché de la matière ligneuse relevant du MRNF. En plus de produire différentes analyses sur les conditions du marché pour certains produits forestiers, une rencontre provinciale d'information sur la mise en marché des bois en provenance de la forêt privée s'est tenue le 24 janvier 2006. Le service a répondu à des demandes d'informations statistiques sur la mise en marché du bois dans le cadre d'enquêtes par les américains dans le dossier sur le bois d'œuvre. Finalement, le service a procédé à la compilation des statistiques de mise en marché du bois par les syndicats et offices pour l'année 2005.

Les **statistiques** de la mise en marché provinciale

Entre janvier et décembre 2005, les quatorze plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché 6,3 millions de mètres cubes solides de bois pour les usines de pâtes et papiers, de sciage et déroulage, de panneaux et autres utilisations. Le volume global livré en 2005 correspond au volume livré en 2004. Le volume livré en 2004 avait connu une hausse de 7,3 % par rapport à 2003.

Les livraisons aux usines de sciage et déroulage ont augmenté à 4 millions de mètres cubes en 2005. L'équivalent de 64 % du bois livré en provenance de la forêt privée approvisionne ce secteur d'activité.

Les livraisons 2005 aux usines de pâtes et papiers ont représenté 1,3 million de mètres cubes, soit 21 % des livraisons globales issues de la forêt privée.

Au niveau des panneaux et autres utilisations, le volume mis en marché a atteint 0,9 million de mètres cubes, soit 15 % de l'ensemble des livraisons.

Globalement, les livraisons des essences résineuses ont augmenté de 3,2 % en 2005 alors que les livraisons de feuillus ont baissé de 4 %.

VALEUR TOTALE DES LIVRAISONS 2005* PAR TYPE D'UTILISATION, TOUTES ESSENCES
(en dollars)

	À l'usine	Au producteur
Pâtes et papiers	76 692 000	56 159 000
Sciage et déroulage	264 107 000	224 849 000
Panneaux et autres utilisations	43 286 000	31 553 000
Toutes utilisations	384 085 000	312 561 000

* estimé

ÉVOLUTION DES VOLUMES RÉSINEUX ET FEUILLUS LIVRÉS AUX USINES, TOUTES UTILISATIONS, POUR L'ENSEMBLE DES 14 PLANS CONJOINTS
(mètres cubes solides)

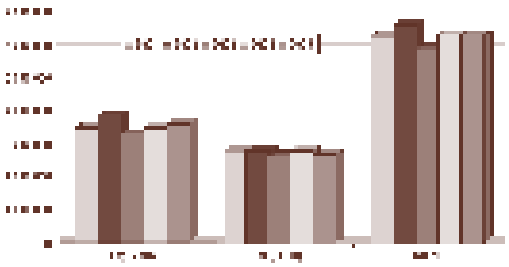

Territoires des plans conjoints de producteurs de bois

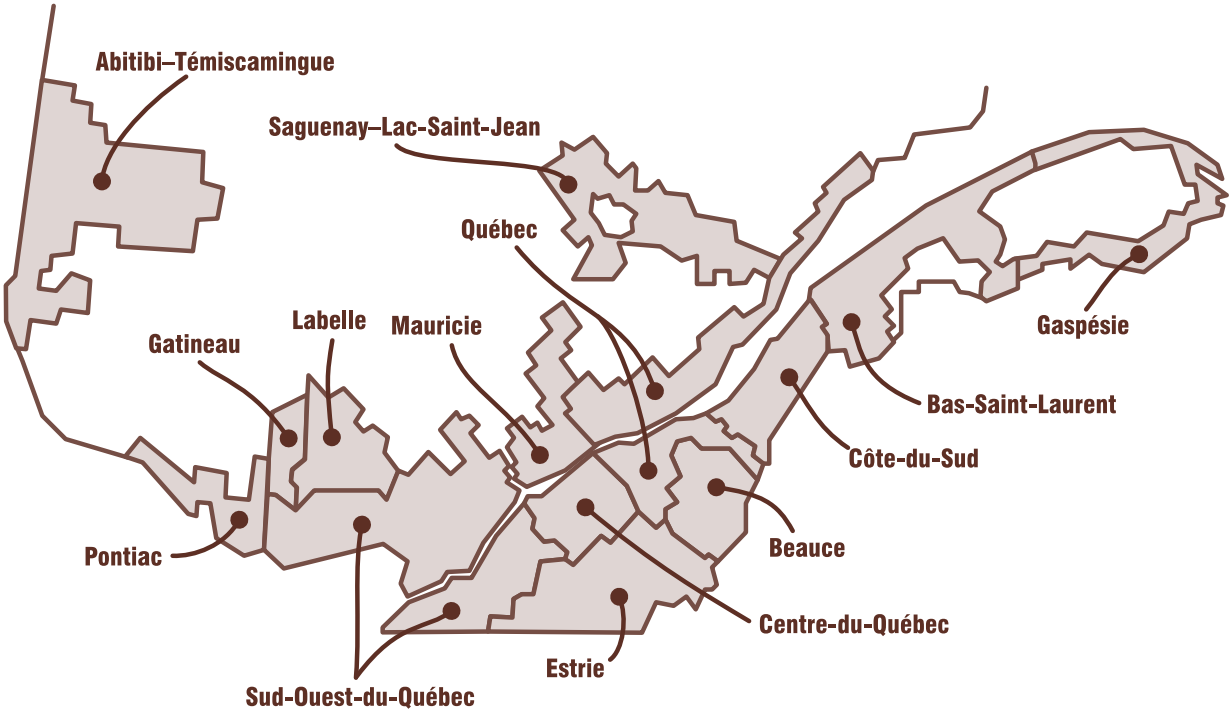

ÉVOLUTION DES VOLUMES LIVRÉS AUX USINES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, TOUTES ESSENCES, POUR L'ENSEMBLE DES 14 PLANS CONJOINTS (mètres cubes solides)

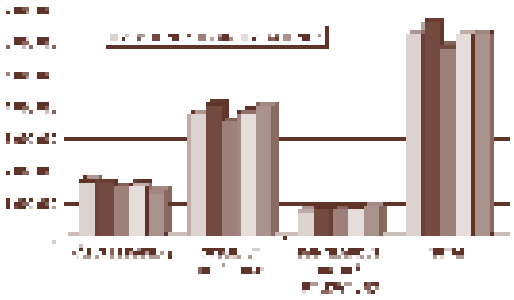

RAPPORT D'ENSEMBLE DES BOIS MIS EN MARCHÉ EN 2005 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, TOUTES ESSENCES (mètres cubes solides)[1]

Syndicats et offices	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total	% de la mise en marché
Abitibi—Témiscamingue	0	151 800	297 000	**448 800**	7,2 %
Bas-Saint-Laurent	142 100	925 800	14 500	**1 082 400**	17,2 %
Beauce	189 600	434 100	0	**623 700**	10,0 %
Centre-du-Québec	53 200	101 200	6 700	**161 100**	2,6 %
Côte-du-Sud	58 600	298 000	0	**356 600**	5,7 %
Estrie	249 400	630 300	0	**879 700**	13,9 %
Gaspésie	49 300	260 400	13 400	**323 100**	5,2 %
Gatineau	24 400	74 600	92 000	**191 000**	3,0 %
Labelle	33 600	94 900	83 100	**211 600**	3,4 %
Mauricie	39 200	70 800	63 400	**173 400**	2,8 %
Pontiac	113 000	100 200	35 900	**249 100**	4,0 %
Québec	228 500	455 800	83 600	**767 900**	12,3 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0	194 400	148 300	**342 700**	5,5 %
Sud-Ouest	158 100	201 800	92 500	**452 400**	7,2 %
TOTAL	1 339 000	3 994 100	930 400	**6 263 500**	100,0 %
% p/r volume total livré	21,4 %	63,7 %	14,9 %	**100,0 %**	

RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS À PÂTE EN 2005 • RÉSINEUX ET FEUILLUS (mètres cubes solides)[1]

Syndicats et offices	Résineux		Feuillus		Total		% résineux	% feuillus
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	**Volume livré**	**% de la mise en marché**		
Abitibi—Témiscamingue	0	0,0 %	0	0,0 %	**0**	**0,0 %**	0,0 %	0,0 %
Bas-Saint-Laurent	6 800	1,3 %	135 300	16,3 %	**142 100**	**10,6 %**	4,8 %	95,2 %
Beauce	138 700	27,1 %	50 900	6,2 %	**189 600**	**14,2 %**	73,2 %	26,8 %
Centre-du-Québec	32 900	6,4 %	20 300	2,5 %	**53 200**	**4,0 %**	61,8 %	38,2 %
Côte-du-Sud	11 800	2,3 %	46 800	5,7 %	**58 600**	**4,4 %**	20,1 %	79,9 %
Estrie	71 100	13,9 %	178 300	21,5 %	**249 400**	**18,6 %**	28,5 %	71,5 %
Gaspésie	0	0,0 %	49 300	6,0 %	**49 300**	**3,7 %**	0,0 %	100,0 %
Gatineau	3 200	0,6 %	21 200	2,6 %	**24 400**	**1,8 %**	13,1 %	86,9 %
Labelle	1 100	0,2 %	32 500	3,9 %	**33 600**	**2,5 %**	3,3 %	96,7 %
Mauricie	36 300	7,1 %	2 900	0,4 %	**39 200**	**2,9 %**	92,6 %	7,4 %
Pontiac	23 800	4,6 %	89 200	10,8 %	**113 000**	**8,4 %**	21,1 %	78,9 %
Québec	146 000	28,6 %	82 500	10,0 %	**228 500**	**17,1 %**	63,9 %	36,1 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0	0,0 %	0	0,0 %	**0**	**0,0 %**	0,0 %	0,0 %
Sud-Ouest	40 700	7,9 %	117 400	14,1 %	**158 100**	**11,8 %**	25,7 %	74,3 %
TOTAL	512 400	100,0 %	826 600	100,0 %	**1 339 000**	**100,0 %**	38,3 %	61,7 %

RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS DE PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS EN 2005 • RÉSINEUX ET FEUILLUS (mètres cubes solides)[1]

Syndicats et offices	Résineux		Feuillus		Total		% résineux	% feuillus
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	**Volume livré**	**% de la mise en marché**		
Abitibi—Témiscamingue	0	0,0 %	297 000	33,6 %	**297 000**	**32,0 %**	0,0 %	100,0 %
Bas-Saint-Laurent	500	1,1 %	14 000	1,6 %	**14 500**	**1,6 %**	3,4 %	96,6 %
Beauce	0	0,0 %	0	0,0 %	**0**	**0,0 %**	0 %	0 %
Centre-du-Québec	1 100	2,5 %	5 600	0,6 %	**6 700**	**0,7 %**	16,4 %	83,6 %
Côte-du-Sud	0	0,0 %	0	0,0 %	**0**	**0,0 %**	0 %	0 %
Estrie	0	0,0 %	0	0,0 %	**0**	**0,0 %**	0 %	0 %
Gaspésie	5 300	12,1 %	8 100	0,9 %	**13 400**	**1,4 %**	39,6 %	60,4 %
Gatineau	3 900	8,9 %	88 100	9,9 %	**92 000**	**9,9 %**	4,2 %	95,8 %
Labelle	4 000	9,1 %	79 100	8,9 %	**83 100**	**8,9 %**	4,8 %	95,2 %
Mauricie	1 900	4,3 %	61 500	6,9 %	**63 400**	**6,8 %**	3,0 %	97,0 %
Pontiac	6 700	15,3 %	29 200	3,3 %	**35 900**	**3,9 %**	18,7 %	81,3 %
Québec	6 500	14,8 %	77 100	8,7 %	**83 600**	**9,0 %**	7,8 %	92,2 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	3 900	8,9 %	144 400	16,3 %	**148 300**	**15,9 %**	2,6 %	97,4 %
Sud-Ouest	10 100	23,0 %	82 400	9,3 %	**92 500**	**9,9 %**	10,9 %	89,1 %
TOTAL	43 900	100,0 %	886 500	100,0 %	**930 400**	**100,0 %**	4,7 %	95,3 %

RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS DE SCIAGE ET DÉROULAGE EN 2005 • RÉSINEUX ET FEUILLUS (mètres cubes solides)[1]

Syndicats et offices	Résineux		Feuillus		Total		% résineux	% feuillus
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	**Volume livré**	**% de la mise en marché**		
Abitibi—Témiscamingue	146 500	4,8 %	5 300	0,6 %	**151 800**	**3,8 %**	96,5 %	3,5 %
Bas-Saint-Laurent	571 100	18,7 %	354 700	37,4 %	**925 800**	**23,1 %**	61,7 %	38,3 %
Beauce	383 900	12,6 %	50 200	5,3 %	**434 100**	**10,9 %**	88,4 %	11,6 %
Centre-du-Québec	93 700	3,1 %	7 500	0,8 %	**101 200**	**2,5 %**	92,6 %	7,4 %
Côte-du-Sud	198 300	6,5 %	99 700	10,5 %	**298 000**	**7,5 %**	66,5 %	33,5 %
Estrie	527 200	17,3 %	103 100	10,8 %	**630 300**	**15,7 %**	83,6 %	16,4 %
Gaspésie	208 900	6,9 %	51 500	5,4 %	**260 400**	**6,5 %**	80,2 %	19,8 %
Gatineau	59 900	2,0 %	14 700	1,5 %	**74 600**	**1,9 %**	80,3 %	19,7 %
Labelle	62 800	2,1 %	32 100	3,4 %	**94 900**	**2,4 %**	66,2 %	33,8 %
Mauricie	56 400	1,9 %	14 400	1,5 %	**70 800**	**1,8 %**	79,7 %	20,3 %
Pontiac	86 700	2,8 %	13 500	1,4 %	**100 200**	**2,5 %**	86,5 %	13,5 %
Québec	377 500	12,4 %	78 300	8,2 %	**455 800**	**11,4 %**	82,8 %	17,2 %
Saguenay—Lac-Saint-Jean	181 100	5,9 %	13 300	1,4 %	**194 400**	**4,9 %**	93,2 %	6,8 %
Sud-Ouest	89 800	3,0 %	112 000	11,8 %	**201 800**	**5,1 %**	44,5 %	55,5 %
TOTAL	3 043 800	100,0 %	950 300	100,0 %	**3 994 100**	**100,0 %**	76,2 %	23,8 %

[1] Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

Fédération **canadienne** des propriétaires de boisés

Fiscalité

La Fédération a développé en cours d'année une proposition pour une réforme cohérente du régime fiscal afin de reconnaître les particularités de la forêt privée, et de donner un appui approprié à son développement durable. Cette proposition a fait l'objet de discussions avec des représentants du ministère des Finances, de l'Agence du revenu et avec plusieurs députés au niveau du gouvernement fédéral. A la suite de ces rencontres des modifications seront apportées à la proposition et la Fédération renouvellera les contacts politiques.

Certification

En cours d'année, la compagnie Times Inc a reconnu le Programme pancanadien de certification des boisés privés. L'éditeur américain « Times Inc » a fait savoir que les bois certifiés par le Programme pancanadien de certification des boisés privés rencontraient les critères de la compagnie en matière de développement forestier durable. Pour la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, il s'agit-là d'un stimulant important pour poursuivre les efforts afin de faire reconnaître les bonnes pratiques des propriétaires forestiers qui adhéreront au Programme pancanadien de certification.

Autres activités

Par le biais de son président et de son directeur, la Fédération a été active au niveau de la Stratégie nationale sur les forêts, l'Alliance internationale de la foresterie familiale et l'Initiative stratégique des boisés privés. Dans ce dernier cas, des outils de communications ont été complétés, pour sensibiliser le public aux apports économiques, sociaux et environnementaux de la forêt privée.

Le cheminement des **résolutions** adoptées à l'AGA 2005

En plus du suivi des résolutions, le conseil d'administration de la Fédération a procédé à l'adoption d'un plan d'action en lien avec les dossiers jugés prioritaires dans le cadre de la dernière AGA soit le financement de la mise en valeur, la réforme de la fiscalité et l'établissement de la relève.

FINANCEMENT DE LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

Les résolutions adoptées par l'assemblée annuelle de la Fédération en lien avec le financement de la mise en valeur demandaient au Gouvernement du Québec :

- *de rétablir le plus tôt possible à 34,5 $ millions de dollars le budget du programme de mise en valeur de la forêt privée;*
- *de prévoir des budgets supplémentaires au financement de projets consacrés aux éclaircies de plantations résineuses et à la valorisation de la forêt feuillue afin d'atténuer les impacts de la réduction de la possibilité forestière en forêt publique;*
- *que toute nouvelle contribution des propriétaires ne peut être envisagée que si les autres partenaires de la forêt privée consentent aussi à hausser leur contribution;*
- *que le cas échéant, la contribution des propriétaires ne doit pas prendre la forme d'une contribution au mètre cube de bois de la forêt privée acheté par l'industrie forestière.*

Ces résolutions ont été transmises aux partenaires associés aux travaux du CSS sur le financement de la mise en valeur.

La Fédération a mis en place un groupe de travail interne pour consulter les syndicats et convenir des positions à adopter concernant ce dossier. Ces positions ont été défendues dans le cadre des travaux du CSS et d'un groupe de travail composé des partenaires privés chargés de proposer une orientation aux fins d'adoption à la rencontre des partenaires.

EXCLUSION DU BOIS DES FORÊTS PRIVÉES DU CONFLIT DU BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX

La résolution demandait aux gouvernements du Québec et du Canada :

- *de s'assurer que le bois d'œuvre résineux, produit à partir de bois en provenance des forêts privées, soit exclut de l'application de mesures particulières de commercialisation avec les USA dans le cadre du litige concernant le bois d'œuvre.*

Cette résolution a été transmise au ministre du Commerce international. En août dernier, ce dernier indiquait à la Fédération que le gouvernement du Canada n'était pas d'avis que le bois canadien, qu'il provienne de terres publiques ou privées, est subventionné et qu'il doit être soumis aux droits de douane. Sa lettre mentionnait aussi que le gouvernement continuait de travailler en vue de résoudre le différend sur le bois dœuvre résineux par le biais de négociations de haut niveau avec les agents américains, de contestations judiciaires contre les droits prélevés par les États-Unis (y compris d'éventuelles mesures de rétorsion commerciales) et d'efforts de promotion auprès d'importants décideurs américains.

REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

La résolution demandait au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec :

- *de simplifier les procédures administratives nécessaires afin que le producteur forestier reconnu par la loi puisse bénéficier du crédit d'impôt dans le cadre du programme de remboursement des taxes foncières.*
- *de s'assurer que tout éventuel plafond au remboursement accessible aux individus et entreprises soit indexé annuellement au coût de la vie.*

Ces demandes ont été transmises au MRNF et aux partenaires associés aux travaux du CSS.

Le projet du MRNF d'appliquer un plafond au remboursement accessible n'a pas été appliqué.

Dans le dossier des taxes foncières, il a été considéré que l'adoption pour le secteur agricole du principe d'une taxation tenant compte de la valeur économique créerait un précédent important sur lequel une démarche pourrait être développée pour le secteur forestier. La première action a donc été de suivre attentivement l'évolution du dossier agricole. Celui-ci a trouvé un dénouement en cours d'année. Le principe de la valeur économique n'a cependant pas été retenu.

La problématique étant très régionalisée, il a été convenu de supporter les syndicats intéressés à pousser plus loin les analyses là où la progression de la taxation foncière a été la plus importante. Dans les régions où la fiscalité foncière ne semble pas être un problème criant, les syndicats ont été invités à informer les producteurs de cette situation si des demandes d'intervention leurs sont présentées.

ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME DE FINANCEMENT FORESTIER

La résolution demandait à la Fédération :

- *de travailler pour obtenir le retrait de l'exigence de 80 hectares et de faciliter l'accès au programme pour la relève.*

En plus de transmettre cette résolution à la Financière agricole, la Fédération a profité d'un projet de règlement proposant des modifications à ce programme pour transmettre cette demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

COMPORTEMENT DES EMPLOYÉS OU SOUS-TRAITANTS D'HYDRO-QUÉBEC

Cette résolution demandait :

À la Fédération des producteurs de bois du Québec et à la Confédération de l'UPA :

- *de publiciser l'entente entre l'UPA et Hydro-Québec et d'exiger de cette dernière qu'elle respecte et la fasse respecter par ses sous-traitants.*

À Hydro-Québec :

- *de toujours aviser les propriétaires avant d'effectuer tout travaux sur un ou des lots assujettis à une servitude;*
- *de toujours s'entendre par écrit avec les propriétaires sur les endroits et les moments où il accédera au lot régi par la servitude;*
- *de s'entendre avec les propriétaires sur la façon de disposer des arbres, branches et autres objets laissés sur place;*
- *de s'assurer que ses employés ou ceux de ses entrepreneurs agissent de manière civilisée, respectent les propriétés privées et n'affichent pas de comportement arrogant envers les propriétaires qui ont jusqu'à maintenant permis à Hydro-Québec de traverser leurs terres pour se rendre aux emprises et servitudes appartenant à la société d'État.*

Cette résolution a été transmise à Hydro-Québec ainsi qu'au comité de liaison UPA-Hydro-Québec.

Liste des **regroupements** administrant un plan conjoint de producteurs de bois

S.P.B. ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
172, avenue du Lac
Rouyn (Québec) J9X 4N7
Gérald Beaupré, prés.
Mario Cousineau, sec.
Tél. : 819-762-0835
Fax : 819-762-0831
spbat@spbat.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT
284, rue Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5
Jean-Maurice Lechasseur, prés.
Jean Tremblay, sec.
Tél. : 418-723-2424
Fax : 418-722-3552
spbfbsl@upa.qc.ca
jeantremblay@upa.qc.ca

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE
3500, 6e avenue Ouest
St-Georges Est, Beauce
(Québec) G5Y 3Y9
André Lantagne, prés.
Raymond Racine, sec.
Tél. : 418-228-5110
Fax : 418-228-5800
apbb@globetrotter.qc.ca

S.P.B. CENTRE-DU-QUÉBEC
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Gaston Roy, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819-293-5838
Fax : 819-293-6698
gleblond@upa.qc.ca

*** S.P.B. CÔTE-DU-SUD**
1120, 6e avenue, bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Eddy Morin, prés.
Georges Fortier, sec.
Tél. : 418-856-4639
Fax : 418-856-2775
spbcs@globetrotter.net

S.P.B. ESTRIE
4300, Boul. Bourque
Rock-Forest (Québec) J1N 2A6
André Roy, prés.
Raymond Thibeault, sec.
Tél. : 819-346-8905
Fax : 819-346-8909
rthibeault@upa.qc.ca

S.P.B. GASPÉSIE
172, boul. Perron Est
New-Richmond
(Québec) G0C 2B0
Berthold Gagné, prés.
Jean-Pierre Rivière, sec.
Tél. : 418-392-7724
Fax : 418-392-4862
jpriviere@upa.qc.ca

*** O.P.B. GATINEAU**
276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Raymond Johnson, prés.
Mario Couture, sec.
Tél. : 819-449-6649
Fax : 819-449-7082
opb.gat@bellnet.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DE LABELLE
725, rue Vaudreuil
Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8
Marcel Brisebois, prés.
Mario Lanthier, sec.
Tél. : 819-623-2228
Fax : 819-623-3430
mario.lanthier@spfl.net

S.P.B. MAURICIE
5582, boul. des Hêtres
Shawinigan (Québec) G9N 4W1
André Lafrenière, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819-539-8368
Fax : 819-539-8820
ghislain.leblond@spbm.qc.ca

*** SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC**
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 555, Longueuil
(Québec) J4H 4E7
Palma Molloy, prés.
Armand Plourde, sec.
Tél. : 450-679-0530
Fax : 450-679-4300
spbrm@upa.qc.ca

O.P.B. PONTIAC
10, Centre, CP 929
Shawville (Québec) J0X 2Y0
Douglas Gauthier, prés.
Nicolas Brodeur, sec.
Tél. : 819-647-2448
Fax : 819-647-5987
nbrodeurropbp@lino.com

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC
5185, rue Rideau
Québec (Québec) G2E 5S2
Martin J. Côté, prés.
Martin Chouinard, sec.
Tél. : 418-872-0770
Fax : 418-872-7099
spfrq@upa.qc.ca

S.P.B. SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
3635, rue Panet
Jonquière (Québec) G7X 8T7
Pierre-Maurice Gagnon, prés.
Jean-Louis Vigneault, sec.
Tél. : 418-542-5666
Fax : 418-542-4046
syndicat.bois@spbsaglac.qc.ca

FPBQ
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 565, Longueuil
Québec) J4H 4E7
Pierre-Maurice Gagnon, prés.
Jean-Pierre Dansereau, sec.
Tél. : 450-679-0430
Fax : 450-679-4300
bois@upa.qc.ca

** Syndicat sans lien avec la FPBQ en 2005-2006*
S.P.B. : Syndicat des producteurs de bois
O.P.B. : Office des producteurs de bois

Publié par La Fédération des producteurs de bois du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Coordination FPBQ

Conception graphique et mise en page Direction vie syndicale, Francine Larivée
Union des producteurs agricoles

Impression Imprimerie Élite
St-Rémi (Québec)